



## Municipalité de Saint-Gilbert

# Avis public

### RÔLE TRIENNAL 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024 ET 2025

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- 1) QUE le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Gilbert pour l'exercice 2023 a été déposé au 110 rue Principale, le 13<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté aux heures d'ouverture du bureau municipal du soussigné.
- 2) QUE l'exercice financier 2023 est le PREMIER EXERCICE auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation 2023-2024 et 2025.
- 3) QU'une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale peut être logée :
  - À la première année d'application du rôle d'évaluation, afin de contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relative à l'unité d'évaluation visée par le présent avis, en déposant une demande de révision à cet effet. Cette demande sera valable pour les trois années d'application du rôle.
  - Toute personne qui a un intérêt à le faire peut également déposer une demande de révision relativement à cette même unité d'évaluation. Une demande de révision peut aussi être déposée à l'égard de toute autre unité d'évaluation, si une personne a un intérêt à le faire.
  - Toute personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.
- 4) QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée AVANT le 1er mai de la première année d'application du rôle d'évaluation.
- 5) QUE toute demande de révision doit obligatoirement, sous peine de rejet :
  - être produite sur le formulaire prescrit à cet fin (disponible au bureau municipal)
  - être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement, adopté par le conseil de la MRC de Portneuf;
  - être déposée à la MRC de Portneuf au 185, route 138, Cap-Santé Québec, G0A 1L0 ou transmis par courrier recommandé.

Donné à St-Gilbert, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022.

  
Directeur général et greffier-trésorier

### Certificat de publication

*Je, soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente avoir publié le présent avis public le 20 octobre 2022 aux endroits désignés par le Conseil, sur le site web de la municipalité et dans le journal local Le Gilbertain publié le 20 octobre 2022.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat le 20 octobre 2022.*

  
Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier